

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2100

6 octobre 2010

SOMMAIRE

A.M.S. Moto	100799	Hobevest S.A. société de gestion de patri- moine familial	100785
Amstel Japan Fund	100773	Kulicke and Soffa Luxembourg S.à r.l. ...	100768
Bellatrix S.à r.l.	100774	Kuroneko S.à r.l.	100760
Bentonwood Sàrl	100770	Laganas Securities S.à r.l.	100780
BHF-BANK Aktiengesellschaft Niederlas- sung Luxemburg	100779	Lamazère Spf S.A.	100761
Business Services Management S.A.	100779	Latcem S.A.	100760
Café Almeida S.à.r.l.	100754	MBI S.A.	100788
Château Blanc S.à r.l.	100779	NGP IX CanEra S.à r.l.	100761
Cheyne Deutsche Fond I GP S.à r.l.	100780	Promvest S.A.	100767
Compagnie du Baou S.A.	100785	Realkapital Aktiv Europa Lux S.à r.l.	100768
Compagnie du Baou S.A.	100785	Ristorante Pizzeria L'Aquila S.à r.l.	100769
Creswick Luxembourg S.à r.l.	100774	Robeco Structured Finance Fund	100786
CSFB Lux (UNW) Co-Investors S.à r.l. ...	100754	Romanian Land Development Holding S.A.	100769
CSFB Lux (UNW) IEP S.à r.l.	100755	R.P.M. Group S.A.	100767
Egalux S.A.	100786	Salamina Holding S.A.	100771
Elementa S.A.	100787	Scan Maritime S.A.	100773
Elit Properties S.A.	100787	SC Consulting	100773
EuroFinaDec SPF	100786	SciencInvest S.A.	100800
Fairway S.A.	100798	Second Euro Industrial Thouars S.à r.l. ...	100755
Famaury	100798	SEL S.A.	100800
Fondation Alzheimer	100774	Société Financière Cereus S.A.	100760
Galion SA	100755	Stanton CDO I S.A.	100770
Gernest S.A.	100756	Sting & Partners S.C.A.	100771
Goedert-Helfent Immobilière S.A.	100799	Sun Microsystems Investments S.à r.l. ...	100787
Goedert Participations	100798	TAXIS Caçao S.à r.l.	100759
Groupe Olidef S.A.	100756	The Pelican S.A. SPF	100756
Hellenic Securitisation S.A.	100759	Ultra Immo S.A.	100799
High Tide CDO DNS 1 S.A.	100760	Zeppelin Park	100768
H.L.P. S.A.	100800		
H.L.P. S.A.	100800		

CSFB Lux (UNW) Co-Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 550.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 80.722.

—
EXTRAIT

En date du 18 août 2010, le gérant unique a approuvé la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010113581/14.

(100129299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Café Almeida S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 28, Arelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.768.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 18 août 2010

Ordre du jour:

1. Cession de parts

Résolutions prises:

Les associés:

1) Madame Elena Bitu, comptable, demeurant L-8552 Oberpallen, 28, route d'Arlon, née le 19 septembre 1962, (60 parts);

2) Madame Maria Da Conceição Carvalho Simoes, gérante, demeurant à L-8552 Oberpallen, 28, route d'Arlon, née le 15 août 1976 à Coimbra (Portugal), (20 parts)

3) Monsieur Joao Mateus Henriques De Almeida, serveur, demeurant à L-8552 Oberpallen, 28, route d'Arlon, né le 21 juin 1982 (Portugal), (20 parts)

de la société à responsabilité limitée CAFE ALMEIDA, ayant son siège social à L-8552 Oberpallen, 28, route d'Arlon.
Ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

1) Madame Elena Bitu, propriétaire de 60 parts de la société à responsabilité limitée CAFE ALMEIDA, établie et ayant son siège social à Oberpallen;

Madame Elena Bitu cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit à Monsieur Joao Carlos Tavares Nogueira, qui accepte, 60 parts de la société dont s'agit.

2) Monsieur Joao Mateus Henriques De Almeida est propriétaire de 20 parts de la société à responsabilité limitée CAFE ALMEIDA, établie et ayant son siège social à Oberpallen;

Monsieur Joao Mateus Henriques De Almeida cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit à Monsieur Joao Carlos Tavares Nogueira, qui accepte, 20 parts de la société dont s'agit.

Après la cession mentionnée ci-dessus (deuxième résolution), le capital social de la société CAFE ALMEIDA, S.à r.l., représenté par cent (100) parts sociales, est répartie comme suit:

Maria Da Conceição Carvalho Simoes	20 parts sociales
Monsieur Joao Carlos Tavares Nogueira	80 parts sociales
Total: cent parts sociales	100 parts sociales

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix nominal des parts, montant que Madame Elena Bitu et Monsieur Joao Mateus Henriques De Almeida reconnaissent avoir reçu et en donnant quittance.

Fait à Luxembourg, le 18 août 2010, en 3 exemplaires.

Elena Bitu / Maria Da Conceição Carvalho Simoes /
Joao Mateus Henriques De Almeida /
Joao Carlos Tavares Nogueira.

Référence de publication: 2010115074/40.

(100130047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

CSFB Lux (UNW) IEP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.437.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 73.507.

EXTRAIT

En date du 18 août 2010, le gérant unique a approuvé la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010113582/14.

(100129300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Galion SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 147.100.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 juin 2010

Est nommé administrateur, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010113640/14.

(100128731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Second Euro Industrial Thouars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 97.139.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 16 août 2010

En date du 16 août 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Mademoiselle Renata MIAZGA et Monsieur Roger E. SMITH en tant que gérants A de la Société avec effet au 17 août 2010;

- de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants A de la Société avec effet au 17 août 2010 et pour une durée indéterminée:

Monsieur Olivier DORIER, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy, France, demeurant à 16, rue Georges Kayser, L-8390 Nospelt, Grand-Duché de Luxembourg;

Monsieur Justin CHUTER, né le 7 janvier 1959 à Weybridge, Royaume-Uni, demeurant à Whitelands, Hollist Lane, Easebourne, Midhurst, West Sussex, GU29 9AD, Royaume-Uni.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

Monsieur Olivier DORIER

Monsieur Justin CHUTER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Second Euro Industrial Thouars S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010114392/26.

(100129702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Gernest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 14.755.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010113642/10.

(100128743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Groupe Olidef S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4946 Bascharage, 51, rue Pierre Schütz.
R.C.S. Luxembourg B 132.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Troisvierges, le 19/08/2010.

Référence de publication: 2010113645/10.

(100128612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

The Pelican S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 155.089.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

La société anonyme de droit Luxembourgeois dénommée GENMO SA, établie à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.197, ici représentée par Monsieur Luc HILGER, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 16 août 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «THE PELICAN S.A. SPF» (la Société).

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

Art. 3. Le capital social est fixé à 31.000,- (trente et un mille) euros divisé en 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de 100,- (cent) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par trois administrateurs au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion doit être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que les décisions prises à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois de mai à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures et ses règlements d'exécution, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:

La société anonyme GENMO SA, préqualifiée: trois cent dix	<u>310 actions</u>
TOTAL: TROIS CENT DIX ACTIONS	310 actions

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de cent pourcents (100%), de sorte que la somme de 31.000,- (trente et un mille) euros (EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,00 €).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2. Est appelée à la fonction d'administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2016:

Red Lion International Management S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.112 et établie 1, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg et ayant désigné comme représentant permanent aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 11 août 2010, Monsieur Leonard Engelbertus DE WAAL, administrateur de sociétés, né à S'Gravenhage (Pays-Bas) le 21 octobre 1947, demeurant à L-1924 Luxembourg, 10, rue Emile Lavandier.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2016:

Fidu-Concept S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38.136 et établie 36, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HILGER, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 20 août 2010. Relation: MER/2010/1551. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 24 août 2010.

Référence de publication: 2010115445/142.

(100131208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Hellenic Securitisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 79.139.

—
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 7 juillet 2010
(l' "Assemblée")*

L'Assemblée accepte la démission de LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en abrégé INTER-CONSULT en tant que Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 6 juillet 2010.

L'Assemblée décide de nommer Structured Finance Management (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B95021 en tant que Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 6 juillet 2010, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

A Luxembourg, le 20 août 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010113652/19.

(100129278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

TAXIS Caçao S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4085 Esch-sur-Alzette, 10, rue Henri Dunant.

R.C.S. Luxembourg B 141.645.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juillet 2010

Ordre du jour:

1. Cession de parts
2. Nomination d'un gérant administratif

Résolutions prises:

L'associé unique:

1) Monsieur CABECO CACAO Adelino, indépendant, né le 17/09/1953 à Alhadas, (Portugal), demeurant à L-4053, Esch-sur-Alzette, 6A, rue des Charbons (100 parts);

de la société à responsabilité limitée Taxis Cacao, ayant son siège social à L-4085 Esch-sur-Alzette, 10, rue Henri Dunant,

A pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Monsieur CABECO CACAO Adelino propriétaire de 100 parts de la société à responsabilité limitée Taxis Cacao, établie et ayant son siège social à Esch-sur-Alzette;

Monsieur CABECO CACAO Adelino cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit à Monsieur HENRIQUES PEDRO Helder Jorge, qui accepte, 100 parts de la société dont s'agit.

Après la cession mentionnée ci-dessus (première résolution), le capital social de la société Taxis Cacao, S.à r.l., représenté par cent (100) parts sociales, est répartie comme suit:

Monsieur HENRIQUES PEDRO Helder Jorge	100 parts sociales
Total:cent parts sociales	100 parts sociales

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix nominal des parts, montant que Monsieur CABECO CACAO Adelino reconnaît avoir reçu et en donnant quittance.

Deuxième résolution:

Est nommé nouveau gérant administratif de la société, Monsieur HENRIQUES PEDRO Helder Jorge, né le 29 juillet 1965 à Moita Dos Ferreiros (Portugal), demeurant à L-4053, Esch-sur-Alzette, 6A, rue des Charbons. La société est dorénavant engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 2010, en 2 exemplaires.

CABECO CACAO Adelino /
HENRIQUES PEDRO Helder Jorge.

Référence de publication: 2010115194/35.

(100130029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

High Tide CDO DNS 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 95.148.

—
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 7 juillet 2010
(l'«Assemblée»)*

L'Assemblée accepte la démission de LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en abrégé INTER-CONSULT en tant que Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 6 juillet 2010.

L'Assemblée décide de nommer Structured Finance Management (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B95021 en tant que Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 6 juillet 2010, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

A Luxembourg, le 20 août 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010113653/19.

(100129279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Kuroneko S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 10, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.331.

—
Suite à la réunion des associés tenue en date du 8 août 2010, Monsieur VAN DER WEERDEN Sebastiaan demeurant 27 rue d'Oradour à L-2266 LUXEMBOURG a été nommé gérant technique avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2010.

Référence de publication: 2010113685/12.

(100128632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Latcem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.232.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010113686/9.

(100128867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Société Financière Cereus S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 36.889.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 18 août 2010

1. Monsieur Alex LEGRAND a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

3. Madame Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SOCIETE FINANCIERE CEREUS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010113803/21.

(100128971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Lamazère Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.128.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 7 juillet 2010

Suite au décès de Monsieur Jacques TORDOOR et en vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Jacques REMIENGE, employé privé, né à Bastonge le 13/06/1966, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010113694/17.

(100129136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

NGP IX CanEra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 19.800,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.004.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of August.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

The limited partnership NGP IX Canadian Holdings, L.P., a Delaware limited partnership, registered under the number SRV 080466492-4538331, having its registered office at 125 E. John Carpenter Freeway, Suite 600, Irving, TX 75062,

here duly represented by Me Shaohui ZHANG, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on August 11, 2010, the said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, have requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Art. 1^{er}. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular

acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “NGP IX CanEra S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at nineteen thousand eight hundred Canadian Dollars (CAD 19,800.-), represented by nineteen thousand eight hundred (19,800) corporate units with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Art. 7. The corporate capital may be modified and new categories of corporate units may be created at any time by a decision of the single member or by approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single member, the Company's shares held by the single member are freely transferable.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or of one of the members.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be members. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Towards third parties the Company is validly bound by (i) the single signature of the sole manager, ii) in case of several managers, by the joint signature of 2 (two) managers including the signature of one manager having A signatory powers and one manager having B signatory powers, or (iii) by the single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The manager or the board of managers may issue bonds and preferred equity certificates, in registered form, convertible or non convertible, in such denomination and payable in such monies as it shall decide, within the limits permitted by law.

The manager or the board of managers shall determine the type, price, interest rates, terms of issue and repayment and any other conditions for such issues.

A register of convertible preferred equity certificates shall be held at the registered office of the Company.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single member assumes all powers conferred to the general member meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarter of the Company's share capital.

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on January 1 of each year and shall terminate on December 31, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December thirty-first of the year two thousand and ten.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The sole member or the general meeting of members as the case may be, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The person appearing, Me Shaohui ZHANG, prenamed, declares to subscribe in the name, and on behalf of NGP IX Canadian Holdings, L.P. for nineteen thousand eight hundred (19,800) corporate units of the Company and to pay them fully up in cash, so that the amount of nineteen thousand eight hundred Canadian Dollars (CAD 19,800.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,000.-.

For registration purposes the amount nineteen thousand eight hundred Canadian Dollars (CAD 19,800.-) is evaluated at fourteen thousand seven hundred thirty-nine point forty Euros (EUR 14,739.40).

Resolutions of the sole member

The prenamed sole member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
2. The number of managers is set at five (5).
3. The following persons are appointed managers of the Company for an undefined duration:

- Managers having A-signatory powers:

- a) Mr. John M. PERRY, born on May 26, 1969, at St. Louis, Missouri, United States of America, residing professionally at 125 E. John Carpenter Freeway, Suite 600, Irving, Texas 75062, United States of America;
- b) Mr. Thomas VERHAGEN, born on July 28, 1968, at Heerlen, The Netherlands, residing professionally at 1 Berkeley Street, Suite 315 London, W1J 8DJ, United Kingdom;

- Managers having B-signatory powers:

- c) Mr. Richard BREKELMANS, born on September 12, 1960 at Amsterdam, The Netherlands, Team Manager, residing professionally at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté;
- d) Mr. Hille-Paul SCHUT, born on September 29, 1977, at 's-Gravenhage, The Netherlands, lawyer, residing professionally at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté;
- e) Mr. Johan DEJANS, born on November 17, 1966, at Aarschot, Belgium, Managing Director, residing professionally at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treizième jour d'août.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société NGP IX Canadian Holdings, L.P., une limited partnership de droit de l'Etat de Delaware, enregistrée sous le numéro SRV 080466492-4538331, ayant son siège social à 125 E. John Carpenter Freeway, Suite 600, Irving, TX 75062,

ici dûment représentée par Maître Shaohui ZHANG, avocat, demeurant professionnellement à, 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée au Luxembourg le 11 août 2010, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de

valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "NGP IX CanEra S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital est fixé à dix-neuf mille huit cents dollars canadiens (CAD 19.800,-), représenté par dix-neuf mille huit cents (19.800) parts sociales d'une valeur d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié et de nouvelles catégories de parts sociales peuvent être créées à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quatre du capital social.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par i) la seule signature du gérant unique, ii) en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants comprenant la signature d'un gérant ayant le pouvoir de signature A et d'un gérant ayant le pouvoir de signature B, et iii) par la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature sera donné par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Le gérant ou le conseil des gérants peut émettre des obligations et des certificats de capital préférentiels, sous forme nominale, convertible ou non, dans la monnaie de paiement qu'il décide et dans les limites accordées par la loi.

Le gérant ou le conseil des gérants fixe le mode, le prix, les taux d'intérêt et le terme de l'émission et du remboursement et toutes autres conditions relatives aux émissions.

Un registre des certificats de capital préférentiels convertibles devra être tenu au siège social de la Société.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

L'associé unique ou assemblée générale des associés selon le cas, sur recommandation des gérants, déterminera comment disposer du profit net annuel s'il y a lieu.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des bénéfices disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Pour copie conforme des statuts coordonnés en langue anglaise suivie d'une version française, en cas de divergences entre les deux textes, le texte anglais fera foi.

Souscription et Paiement

La personne comparante, Maître Shaohui ZHANG, préqualifié, déclare souscrire au nom et pour le compte de NGP IX Canadian Holdings, L.P. aux dix-neuf mille huit cents (19.800) parts sociales de la Société et de les libérer intégralement par un apport en numéraire, de sorte que la somme dix-neuf mille huit cents dollars canadiens (CAD 19.800,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.000,-.

Pour but de l'enregistrement, le montant de dix-neuf mille huit cent Dollars canadiens (CAD 19,800) est évalué à quatorze mille sept cent trente-neuf virgule quarante euros (EUR 14.739,40).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représenté comme ci-avant indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
2. Le nombre de gérants est fixé à cinq (5),
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- *Gérants ayant le pouvoir de signature A:*

a) Monsieur John PERRY, né le 26 mai, 1969 à St. Louis, Missouri, Etats-Unis d'Amérique, résidant à 125 E. John Carpenter Freeway, Suite 600, Irving, Texas 75062, United States;

b) Monsieur Thomas VERHAGEN, né le 28 juillet, 1968, à Heerlen, Pays-Bas, résidant à 1 Berkeley Street, Suite 315 London, W1J 8DJ, United Kingdom;

- *Gérants ayant le pouvoir de signature B:*

c) Monsieur Richard BREKELMANS, né le 12 septembre, 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, résidant à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté;

d) Monsieur Hille-Paul SCHUT, né le 29 septembre, 1977, à 's-Gravenhage, Pays-Bas, résidant à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté;

e) Monsieur Johan DEJANS, né le 17 novembre, 1966, à Aarschot, Belgique, résidant à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande du comparant en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. ZHANG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 août 2010. LAC/2010/36387. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010113742/325.

(100128943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Promvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.721.

Les comptes annuels au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROMVEST S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010113758/12.

(100128885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

R.P.M. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 66.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113760/10.

(100128836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Zeppelin Park, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.019.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 114.775.

EXTRAIT

L'adresse du gérant de la société, à savoir Monsieur Richard HAWEL, a changé comme suit:

- 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Pour ZEPPELIN PARK

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2010113838/14.

(100129263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Realkapital Aktiv Europa Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.960.

Il résulte d'une résolution de l'associé en date du 26.07.2010 que le siège de la société à responsabilité limitée Realkapital Aktiv Europa Lux S.à r.l. est transféré de L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette vers L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

L'adresse du conseil de gérance se trouve dorénavant à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010113762/16.

(100128892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Kulicke and Soffa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 51.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 111.770.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 29 juillet 2010

Les mandats des personnes suivantes ont été renouvelés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société en relation avec les comptes clos au 30 septembre 2010.

- Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg; gérant A ayant pouvoir de signature A,

- Monsieur Michael J. MORRIS, demeurant à 149 Medinah Drive, Blue Bell, PA USA 19422; gérant B ayant pouvoir de signature B,

- Monsieur David J. ANDERSON, demeurant au 2101, Blair Mill Road, USA - PA 19090 Willow Grove; gérant B ayant pouvoir de signature B,

- Monsieur Charles Scott KULICKE, demeurant à 6112 Sheaff Lane, 19034 Ft. Washington, PA USA; gérant B ayant pouvoir de signature B,

- Monsieur Charles Joseph SALMONS demeurant 1005 Virginia Drive, USA - PA 19034 Fort Washington, gérant B, ayant pouvoir de signature B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010114772/22.

(100130152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Romanian Land Development Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 128.772.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 07.07.2010 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Jacques Tordoor, administrateur du groupe C, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur du groupe C:

Madame Nicole Hénoumont, employée privée, née à Arlon le 19.02.1959, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013

Référence de publication: 2010113780/13.

(100128981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Ristorante Pizzeria L'Aquila S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8313 Capellen, 1A, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 46.418.

L'an deux mille dix, le neuf août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Jos CIATTI, employé privé, né à Pétange, le 18 mars 1943, demeurant à L-4916 Bascharage, 49, rue Pierre Clément

propriétaire de trois cents (300) parts sociales,

agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de gérant unique de

2) La société à responsabilité limitée "IMMO JO S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8313 Capellen, 1a, rue Basse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111235,

propriétaire de cent cinquante (150) parts sociales,

3) Monsieur Jean Guy CIATTI, né à Esch-sur-Alzette, le 13 mai 1956, demeurant à L-4222 Esch-sur-Alzette, 185, rue de Luxembourg

propriétaire de cinquante (50) parts sociales, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de comparant restera annexée aux présentes pour être enregistré avec l'acte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls et uniques associés représentant 100 % (cent pour cents) du capital social de la société à responsabilité limitée "RISTORANTE PIZZERIA L'AQUILA S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8313 Capellen, 1a, rue Basse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 46418, constituée suivant acte reçu par Maître

Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 12 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 147 du 18 avril 1994,

Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour qui a été communiqué aux associés.

Que les associés agissant comme ci-avant ont pris l'unanimité des voix la résolution suivante:

Unique résolution - Cession de parts

Monsieur Jean Guy CIATTI, préqualifié, cède par ses cinquante (50) parts sociales de la Société à Monsieur Jos CIATTI, préqualifié pour le prix d'un euro (1,-).

Le cessionnaire reconnaît à partir d'aujourd'hui être le propriétaire des parts sociales qui lui ont été cédés et le cédant déclare avoir touché le prix dû.

Le cessionnaire décharge formellement le cédant de tous versements qui doivent éventuellement encore être faits sur ces titres ainsi que de toute autre obligation qui résulterait ou pourrait résulter pour le cédant de la propriété temporaire des dits titres

Monsieur Jos CIATTI, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant unique, accepte la susdite cession de parts sociales sous seing privé en application de l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales et de l'article 1690 du Code Civil au nom et pour compte de la Société et déclare que la présente cession a été dûment notifié à la Société.

100770

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cents euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 12 août 2010. Relation GRE/2010/2806. Reçu soixante-quinze euros 75,00-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2010113779/55.

(100128966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Stanton CDO I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 89.354.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 7 juillet 2010
(l'«Assemblée»)

L'Assemblée accepte la démission de LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en abrégé INTERCONSULT en tant que Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 6 juillet 2010.

L'Assemblée décide de nommer Structured Finance Management (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henri I, L-1724 Luxembourg, et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B95021 en tant que Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 6 juillet 2010, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

A Luxembourg, le 20 août 2010.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010113787/19.

(100129281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Bentonwood Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.594,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.718.

—
Extrait des contrats de cession de parts de la Société datés du 11 et 29 juin 2010

En vertu d'un contrat de cession de parts, daté du 11 juin 2010, Magpie Trustees (London) Limited, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 7.500 parts sociales d'une valeur de USD 1.4396 chacune, à la société Nomen Fiduciaria SRL, avec siège social au 10, Via del Carmine, 10122 Turin - Italie, enregistrée auprès du registre de commerce d'Italie sous le numéro 06194870017;

En vertu d'un deuxième contrat de cession de parts, daté du 29 juin 2010, Pan European Ventures S.A., a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 7.500 parts sociales d'une valeur de USD 1.4396 chacune, à la société Nomen Fiduciaria SRL, avec siège social au 10, Via del Carmine, 10122 Turin - Italie, enregistrée auprès du registre de commerce d'Italie sous le numéro 06194870017;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2010113859/21.

(100128041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Salamina Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 47.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SALAMINA HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010113789/11.

(100128984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Sting & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.407.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of July.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand- Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, acting as representative of the general partner as unlimited Shareholder (the General Partner) of the partnership limited by shares "Sting & Partners S.C.A.", established and having its registered office in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 152407 (hereafter "the partnership" or "the Company"),

by virtue of the authority conferred on her by decisions of the General Partner, taken at its meeting on July 9th, 2010; an extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The appearing person, acting as said before, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on April 2nd, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 999 of the 12th of May 2010.

2. The subscribed share capital (hereinafter, the "Subscribed Capital") of the Company is set at six million six hundred and fifty thousand Euros (6,650,000.- EUR), represented by five hundred forty-five thousand (545,000) Ordinary Shares and one hundred and twenty thousand (120,000) Management Shares with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) each, paid up to 25%.

3. Pursuant to article 6 of the articles of association of the Company, the authorised share capital is set at ten million Euros (10,000,000.- EUR), represented by eight hundred eighty thousand (880,000) Ordinary Shares and one hundred and twenty thousand (120,000) Management Shares with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) each.

The Manager is authorised and instructed to increase the share capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on May 12th, 2010 and expiring on May 12th, 2015, up to the overall amount of the authorised capital; in doing so, the Manager shall decide to issue shares representing such whole or partial increase and shall accept subscriptions for such shares.

4. Through its resolutions dated July 9th, 2010, the Manager has realized an increase of capital by the amount of SEVEN HUNDRED FORTY THOUSAND EUROS (740,000.- EUR) so as to raise the subscribed capital from its present amount of six million six hundred and fifty thousand Euros (6,650,000.- EUR) up to SEVEN MILLION THREE HUNDRED AND NINETY THOUSAND EUROS (7,390,000.- EUR), by the creation and issue of SEVENTY-FOUR THOUSAND (74,000) new Ordinary Shares, with a par value of TEN EUROS (10.- EUR) each.

5. That still pursuant to the powers conferred to the General Partner, on terms of article 6 of the articles of association, the General Partner has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the total new Ordinary Shares the subscribers detailed on the list here annexed.

All the shares thus subscribed have been paid up, up to 25%, by the subscribers by payment in cash, so that the amount of ONE HUNDRED EIGHTY-FIVE THOUSAND EUROS (185,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

6. As a consequence of this increase of capital, the first sentence of article 6 of the bylaws is amended and will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company has a subscribed share capital of SEVEN MILLION THREE HUNDRED AND NINETY THOUSAND EUROS (7,390,000.- EUR), represented by six hundred nineteen thousand (619,000) Ordinary Shares and one hundred and twenty thousand (120,000) Management Shares with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) each."

100772

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 2,200.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, agissant en qualité de mandataire du gérant en tant qu'actionnaire gérant commandité (le Gérant) de la société en commandite par actions "Sting & Partners S.C.A.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152407 (ci-après la "Société"),

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du Gérant, prise en sa réunion du 9 juillet 2010; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 2 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 999 du 12 mai 2010.

2.- Le capital souscrit de la Société est fixé à six millions six cent cinquante mille euros (6.650.000,- EUR), représenté par cinq cent quarante-cinq mille (545.000) Actions Ordinaires et cent vingt mille (120.000) Actions de Commandité, avec une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune, libérées à concurrence de 25%.

3. Conformément à l'article 6 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à dix millions d'Euros (10.000.000,- EUR), représenté par huit cent quatre-vingt mille (880.000) Actions Ordinaires et cent vingt mille (120.000) Actions de Commandité d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.

Le Gérant est autorisé à et a la charge d'augmenter le capital social, en tout ou en partie, le cas échéant, au cours d'une période ayant débuté le 12 mai 2010 et expirant le 12 mai 2015, jusqu'au montant total du capital autorisé; ce faisant, le Gérant décidera d'émettre des actions représentant une telle augmentation totale ou partielle et acceptera des souscriptions pour lesdites actions.

4. Par sa résolution du 9 juillet 2010, le Gérant a réalisé une augmentation de capital à concurrence de SEPT CENT QUARANTE MILLE EUROS (740.000,- EUR) en vue de porter le capital social souscrit de son montant de actuel de six millions six cent cinquante mille euros (6.650.000,- EUR) à SEPT MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (7.390.000,- EUR), par la création et l'émission de SOIXANTE-QUATORZE MILLE (74.000) nouvelles Actions Ordinaires avec une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune.

5. Que le Gérant, autorisé par les dispositions de l'article 6 des statuts, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des nouvelles Actions Ordinaires par les souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

Les actions nouvelles ainsi souscrites ont été libérées à concurrence de 25%, de sorte que la somme de CENT QUATRE-VINGT- CINQ MILLE EUROS (185.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

6. En conséquence d'une Celle augmentation du capital, la première phrase de l'article 6 des statuts de la Société est modifiée et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de SEPT MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (7.390.000,- EUR), représenté par six cent dix-neuf mille (619.000) Actions Ordinaires et cent vingt mille (120.000) Actions de Commandité, avec une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de 2.200,- EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 août 2010. Relation GRE/2010/2725. Reçu soixante-quinze euros 75,00- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2010113788/111.

(100128663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

SC Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6137 Junglinster, 30, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 113.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2010113791/10.

(100128818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Scan Maritime S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 22.914.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 8.07.2010 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Jacques Tordoor, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19.06.1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010113792/16.

(100128720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Amstel Japan Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 146.421.

Le Rapport Annuel révisé pour la période du 22 mai 2009 au 31 décembre 2009 et la distribution du dividende relative aux Résolutions de l'Actionnaire unique du 24 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Août 2010.

Katie AGNES / Claire-Ingrid BERGE

Mandataire Commercial / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2010113849/14.

(100128133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Bellatrix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 79.446.

Cet extrait vise à informer les tiers du changement suivant concernant les associés.

Le siège social de VAPIRO S.A. associé, a été transféré 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg depuis 25 mars 2007.

Le siège social de MIRAR S.A. associé, a été transféré 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg depuis 25 mars 2008.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010113860/15.

(100128233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Creswick Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 143.777.

Extrait de la cession des parts sociales portant à publication en date du 21 juillet 2010 à Luxembourg ville

1. En vertu d'une convention de cession de parts sociales en date du 21 juillet 2010, la société WISLEY S.A., établie et ayant son siège au à L-2449 Luxembourg, 47 Boulevard Royal, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B57649 cède à la société de droit du Panama INTERGEM HOLDING S.A. établi et ayant son siège social à East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, City of Panama République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous le numéro 536450 des parts sociales au nombre de CINQ CENTS (500) représentant l'intégralité du capital social de la société CRESWICK LUXEMBOURG SARL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010113867/19.

(100128281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Fondation Alzheimer, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1721 Luxembourg, 45, rue Nicolas Hein.

R.C.S. Luxembourg G 91.

Rapport de gestion au 31 décembre 2009

La vocation primaire de la Fondation Alzheimer (ci-après "Fondation") est la collecte de fonds, ce qui se reflète dans les chiffres respectifs.

Grâce à la collecte de fonds, la Fondation peut suivre son objectif principal, à savoir, le soutien d'initiatives de regroupement des familles et des proches des malades atteints de la maladie d'Alzheimer ou de toute autre démence, ainsi que l'établissement de structures adaptées aux besoins et visant à améliorer les conditions de vie et d'existence des malades déments de notre pays.

Ainsi, la Fondation a décidé de soutenir plusieurs projets de l'Association Luxembourg Alzheimer (ci-après "ala"). Actuellement, la Fondation soutient l'ala par le biais d'une aide à la trésorerie pour le projet de rénovation et de mise en sécurité et de mise en conformité selon l'agrément de l'ancien Foyer de jour à Dommeldange. En plus, la Fondation a prévu une aide considérable pour soutenir le développement du service de conseil et de soutien pour familles.

Pour ce qui est de l'aide à la trésorerie dans le cadre de la rénovation du foyer de Dommeldange, la fondation a accordé à l'ala une aide maximale de EUR 120.000, remboursable, dès que l'ala aura clôturé le projet et que le Ministère de la Famille leur a remboursé la somme du décompte. Au 31 décembre 2009, cette avance s'est élevée à EUR 102.000.

Pour 2009 la collecte de dons a diminué de EUR 11.853,22 par rapport à 2008 (-4,43%). La totalité des recettes des dons s'élèvent à EUR 255.904,37 (2008: EUR 267.757,59).

Tandis que les dons des particuliers ont diminués de EUR 36.967,52 (-52,91%) par rapport à l'année précédente, on constate également une augmentation des dons mortuaires de EUR 25.114,30 (+12,69%).

Afin de soutenir les services de soutien aux personnes concernées et leurs familles de l'ala, la Fondation leur a accordé, en 2009, un soutien de EUR 125.000 (2008: EUR 125.000).

Dû à une reprise de correction de valeur du portefeuille titres, les produits financiers ont augmenté en 2009 de EUR 15.181,51 (2008: EUR 4.938,79), tandis que les intérêts et produits assimilés ont diminués de EUR 18.388,23 (2008: augmentation de EUR 4.237,89).

Les charges financières ont abaissé de EUR 47.744,20 (2008: augmentation de EUR 41.392,21) en raison des corrections de valeur sur immobilisations financières qui s'élèvent à EUR 2.455,40 (2008: EUR 51.048,92). Vient s'ajouter une perte de change de EUR 849,32.

La Fondation conclut l'année 2009 avec un bénéfice de EUR 110.338,82 (2008: Bénéfice de EUR 70.510,77).

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pour la Fondation Alzheimer

M. Jeannot Krecké

Président

Au Conseil d'Administration

*Rapport du réviseur d'entreprises agréé
Rapport sur les comptes annuels*

Conformément au mandat donné par le conseil d'administration du 27 avril 2009, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la FONDATION ALZHEIMER, comprenant le bilan au 31 décembre 2009 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la FONDATION ALZHEIMER au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du conseil d'administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pour Mazars, Cabinet de révision agréé

Joseph HOBSCHEID

Associé

Annexes:

- bilan au 31 décembre 2009
- compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009
- annexe légale aux comptes annuels

Bilan au 31 décembre 2009 (exprimé en euros)

	Notes	31/12/2009 EUR	31/12/2008 EUR
ACTIF			
		note 2.6.	note 2.6.
ACTIF IMMOBILISE		955.215,75	922.016,51
Immobilisations financières	2.1.1., 3	955.215,75	922.016,51
Titres ayant le caractère d'immobilisations		955.215,75	922.016,51
ACTIF CIRCULANT		1.374.905,81	1.292.131,21
Créances		578.357,43	565.568,00
Créances résultant de l'exploitation		502.000,00	502.000,00
dont à plus d'un an		0,00	0,00
dont à moins d'un an		502.000,00	502.000,00
Autres créances		76.357,43	63.568,00
dont à plus d'un an			0,00
dont à moins d'un an		76.357,43	63.568,00
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux,		796.548,38	726.563,21
PERTE DE L'EXERCICE		0,00	0,00
TOTAL ACTIF		<u>2.330.121,56</u>	<u>2.214.147,72</u>
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES		2.207.225,77	2.136.715,00
Résultats reportés	4	2.207.225,77	2.136.715,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		3.220,00	3.220,00
Autres provisions	5	3.220,00	3.220,00
Autres provisions pour charges		3.220,00	3.220,00
DETTES		9.336,97	3.701,95
Dettes envers des établissements de crédit		0,00	0,00
dont à moins d'un an		0,00	0,00
Dettes résultant de l'exploitation	2.4.	7.277,01	1.980,01
dont à moins d'un an		7.277,01	1.980,01
Autres dettes	6	2.059,96	1.721,94
dont à moins d'un an		2.059,96	1.721,94
COMPTES DE REGULARISATION		0,00	0,00
BENEFICE DE L'EXERCICE		<u>110.338,82</u>	<u>70.510,77</u>
TOTAL PASSIF		<u>2.330.121,56</u>	<u>2.214.147,72</u>

Les notes annexes font partie intégrante de ces comptes annuels.

Compte de profits et Pertes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009 (exprimé en euros)

	Notes	31/12/2009 EUR	31/12/2008 EUR
		note 2.6.	note 2.6.
PRODUITS D'EXPLOITATION		255.904,37	267.757,59
Dons reçus et autres revenus similaires		255.904,37	267.757,59
Montant net des dons reçus et autres revenus similaires	2.4.	255.904,37	267.757,59

CHARGES D'EXPLOITATION		-187.970,28	-176.725,84
Autres charges externes	2.4.	-127.676,02	-129.259,05
Frais de personnel	7	-57.074,26	-44.246,79
Salaires		-50.059,53	-39.435,01
Charges sociales		-7.014,73	-4.811,78
Dotations aux amortissements et aux provisions		-3.220,00	-3.220,00
Sur risques et charges: dotations aux provisions	5	-3.220,00	-3.220,00
Autres charges d'exploitation		0,00	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION		67.934,09	91.031,75
AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
PRODUITS FINANCIERS		45.709,45	30.527,94
Intérêts et produits assimilés		10.054,81	28.443,04
Reprise de corrections de valeur		35.654,64	2.084,90
CHARGES FINANCIERES		-3.304,72	-51.048,92
Corrections de valeur sur immobilisations financières		-2.455,40	-51.048,92
Intérêts et charges assimilées		-849,32	0,00
RESULTAT FINANCIER		42.404,73	-20.520,98
RESULTAT AVANT IMPÔTS		110.338,82	70.510,77
PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL		0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS		<u>301.613,82</u>	<u>298.285,53</u>
TOTAL DES CHARGES		<u>-191.275,00</u>	<u>-227.774,76</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE		110.338,82	70.510,77

Les notes annexes font partie intégrante de ces comptes annuels.

Annexe au 31 décembre 2009 (montants exprimés en euros)

Note 1. Généralités. La Fondation Alzheimer a été constituée le 31 janvier 1992 sous forme d'Etablissement d'utilité publique de droit luxembourgeois. La Fondation Alzheimer a pour objet de soutenir toute initiative pour regrouper les familles et les proches des malades atteints de la maladie d'Alzheimer ou de toute autre démence, de créer un réseau d'entraide destiné à soutenir l'entourage des malades, de mettre en oeuvre des actions d'informations auprès des professions de santé et du grand public et de contribuer, sur tous les plans, à l'amélioration des conditions de vie et d'existence des malades déments de notre pays.

Note 2. Résumé des principales politiques comptables. Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

2.1. Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés sont évalués au prix d'acquisition historique. Pour obtenir le prix d'acquisition tous les frais accessoires sont rajoutés au prix d'achat.

2.1.1. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées individuellement au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur estimée de réalisation (prix du marché), sans compensation entre les plus-values et les moins-values individuelles. Le prix d'acquisition d'un titre est déterminé sur base de la cotation et du taux de change en vigueur le jour de la clôture du premier exercice au cours duquel le titre est entré dans les Immobilisations financières. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

2.2. Créances

Les créances de l'actif circulant sont évaluées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur nominale.

2.3. Dettes

Les dettes s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur de remboursement.

2.4. Dons reçus et revenus similaires

Les dons sont comptabilisés sous le poste "produits d'exploitation". Les produits des successions en faveur de la Fondation sous le poste "produits financiers".

Lorsque le donateur indique l'utilisation spécifique de son don, une dette est inscrite sous le poste "dettes résultant de l'exploitation" en contrepartie d'une charge reprise en "autres charges externes". Le montant de ces dons s'élevait en 2009 à EUR 0 (2008: EUR 0; 2007: EUR 26'000).

2.5. Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques et charges prévisibles. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

2.6. La présentation des comptes annuels a été adaptée à celle retenue par l'Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l. Il s'agit du schéma prévu par le contrat signé entre l'Association et l'organisme gestionnaire de l'assurance dépendance.

Annexe V au 31 décembre 2009

Note 3. Immobilisations financières.

	VALEUR D'ACQUISITION				Valeur au 31/12/2009
	Valeur au 01/01/2009	Acquisitions	Cessions	Valeur au 31/12/2009	
Actions	227.609,49	0,00	0,00	227.609,49	
Fonds en actions	102.813,57	0,00	0,00	102.813,57	
Fonds mixtes	390.189,48	0,00	0,00	390.189,48	
Fonds en obligations	182.287,07	0,00	0,00	182.287,07	
Fonds monétaires	91.745,88	0,00	0,00	91.745,88	
Portefeuille titres	994.645,49	0,00	0,00	994.645,49	

	AMORTISSEMENTS				VALEUR NETTE AU 31/12/2009
	Valeur au 01/01/2009	Dotation	Reprise	Valeur au 31/12/2009	
Actions	-51.901,74	-1.912,49	21.125,84	-32.688,39	194.921,10
Fonds en actions	-2.844,71	0,00	2.058,03	-786,68	102.026,89
Fonds mixtes	-12.470,87	0,00	12.470,87	0,00	390.189,48
Fonds en obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	182.287,07
Fonds monétaires	-5.411,66	-543,01	0,00	-5.954,67	85.791,21
Portefeuille titres	-72.628,98	-2.455,50	35.654,74	-39.429,74	955.215,75

Note 4. Résultats reportés.

	31/12/2009 EUR	31/12/2008 EUR
Résultats reportés au début de l'exercice	2.136.715,00	2.035.109,80
Résultat de l'exercice précédent	70.510,77	101.605,20
Résultats reportés à la fin de l'exercice	2.207.225,77	2.136.715,00

Note 5. Autres provisions. Le poste "Autres provisions" est constitué d'une provision pour charges de EUR 3'220.

	31/12/2009	31/12/2008
Provisions au 1 ^{er} janvier	3.220,00	3.220,00
Utilisation provision	-3.220,00	-3.220,00
Reprise de provision	0,00	0,00
Dotations de l'année	3.220,00	3.220,00
Provisions au 31 décembre	3.220,00	3.220,00

Note 6. Autres dettes. dont à moins d'un an:

	31/12/2009	31/12/2008
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2.059,96	1.721,94
Dettes diverses	0,00	0,00
	2.059,96	1.721,94

Note 7. Personnel. La Fondation Alzheimer employait à la fin de l'exercice deux salariés à temps partiel. L'effectif moyen en équivalent temps plein a été de 0.875.

Note 8. Impôts. La Fondation Alzheimer n'est pas soumise aux impôts sur le résultat et à l'impôt sur la fortune. Les revenus de la Fondation Alzheimer ne sont pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée.

Note 9. Engagements hors bilan. Il n'y a pas d'engagements hors bilan de la Fondation Alzheimer au 31 décembre 2009.

Note 10. Rémunération du Conseil d'Administration. Aucune rémunération n'a été allouée aux membres du Conseil d'Administration à raison de leurs fonctions au sein de la Fondation Alzheimer.

Référence de publication: 2010114256/233.

(100129629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

BHF-BANK Aktiengesellschaft Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 107.151.

Herr Dietmar Schmid, bisher Vorstandsmitglied der Muttergesellschaft, BHF-BANK Aktiengesellschaft, ist zum 30. Juni 2010 aus dem Dienst der Bank ausgetreten.

Die BHF-Bank Aktiengesellschaft hat zum 1. August 2010 Frank Behrends und Rolf Peter Friedhofen in den Vorstand der Bank berufen.

Wilhelm von Haller ist aus dem Vorstand der Muttergesellschaft zum 12.08.2010 ausgetreten. Björn H. Robens wird mit sofortiger Wirkung zum Sprecher des Vorstands der Muttergesellschaft, BHF-BANK Aktiengesellschaft, ernannt.

Luxembourg, 18.08.2010.

BHF-BANK Aktiengesellschaft
Niederlassung Luxemburg
Roland Steies / Dr. Wolfgang Geiselhart
Niederlassungsleiter / Handlungsbevollmächtigter

Référence de publication: 2010113861/18.

(100128369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Business Services Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 108.127.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113862/10.

(100128411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Château Blanc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 66-68, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 139.215.

Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juillet 2010

Ordre du jour:

1. Démission du gérant
2. Nomination du nouveau gérant technique

Résolutions prises:

L'associé unique:

1) Monsieur Antonio NEVES DA SILVA, né le 27 août 1966 à Coimbra (Portugal), demeurant à L-4505, Differdange, 38, rue de l'Acier. (100 parts);

de la société à responsabilité limitée Château Blanc S.à r.l. ayant son siège social à L-4601 Differdange, 66-68, avenue de la Liberté,

A pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

La société a pris connaissance de la démission de Joao DOS SANTOS AFONSO de sa fonction de gérant technique.

Deuxième résolution:

Est nommé nouveau gérant technique de la société, Madame Carla RODRIGUES DE CASTRO, née le 2 mars 1973, demeurant à L-4872 Lamadelaine, rue de la Fontaine, 22

Fait à Luxembourg, le 19 juillet 2010, en 3 exemplaires.

Joao DOS SANTOS AFONSO / Antonio NEVES DA SILVA / Carla RODRIGUES DE CASTRO

Gérant technique sortant / Associé unique / Gérante technique entrante

Référence de publication: 2010115077/26.

(100130066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Cheyne Deutsche Fond I GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.419.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 2 août 2010

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Mikko Valtteri Syrjanen en tant que gérant de catégorie B avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Darren Mark Carter, né le 12 août 1974, demeurant professionnellement au 19 Britten Crescent, Witham, Essex, CM8-1QE, Royaume-Uni, en qualité de gérant B de la société et ce avec effet immédiat;

Luxembourg, le 2 août 2010.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010113865/16.

(100128221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Laganas Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.975.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of June.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Laganas Securities S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number B 108.975 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on June 21, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1138 of November 3, 2005. The articles of association of the Company have not been amended since.

There appeared:

Solferino (S.A.) N.V., a public limited liability company ('naamloze vennootschap') under Dutch law and Luxembourg law, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, and its principal establishment in L-2449 Luxembourg, 47 Boulevard Royal, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 27132442 and the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B128.434 (the Sole Shareholder)

here represented by Vanessa Schmitt, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record:

I.- That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II.- The agenda of the present Meeting is the following:

1) Presentation of:

A: the draft common terms of the merger providing for the absorption of Solferino (S.A.) N.V., a public limited liability company ('naamloze vennootschap') under Dutch law and Luxembourg law, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, and its principal establishment in L-2449 Luxembourg, 47 Boulevard Royal, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 27132442 and the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B128.434;

B: the written merger report of the board of managers of the Company;

2) Acknowledgement that the documents required by article 267 of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended from time to time (the Law) have been deposited at the registered office of the Company for due inspection by the shareholder of the Company at least one month before the date hereof.

3) Approval of the draft terms of the merger and decision to carry out the merger by way of the absorption Solferino (S.A.) N.V, prenamed;

4) Allocation of the newly issued shares of the Company to the sole shareholder of Solferino (S.A.) N.V;

- 5) Reduction of the share capital of the Company;
- 6) Amendment of article 5, first paragraph of the articles of association of the Company (the Articles);
- 7) Granting of all powers to the board of managers of the Company and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273 (2) of the Law, publicity measures and all other steps required by the Law and to register the newly issued shares of the Company in the shareholders' register of the Company;
- 8) Acknowledgment of the realisation of the merger on the date of the concurring general meetings of the shareholders of the merging companies approving the merger, notwithstanding the provisions of the Law regarding the effects of the merger towards third parties; and
- 9) Miscellaneous.

The Sole Shareholder has taken, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder notes that the board of managers of the Company has presented to it:

A: the draft common terms of the merger dated May 20, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1105 of May 27, 2010 and published in the Dutch official gazette (Staatscourant) dated May 25, 2010, in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption by the Company of Solferino (S.A.) N.V, prenamed (the Absorbed Company), whereby the merger will be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Absorbed Company to the Company (the Merger Proposal).

B: The written report of the board of managers of the Company, explaining and justifying the Merger Proposal from a legal and economic point of view, and in particular, the share exchange ratio. The said report will remain annexed to the present deed, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the shareholder represented and the undersigned notary.

The Sole Shareholder notes that in accordance with article 266 (5) of the Law, the shareholders of the merging companies have decided not to establish auditors reports with respect to the merger.

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges that all the documents required by article 267 of the Law have been deposited at the registered office of the Company for due inspection by the shareholder of the Company at least one month before the date hereof.

A certificate attesting the deposit of the above mentioned documents, duly signed by an authorised representative of the Company, will remain annexed to the present deed.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Merger Proposal and to carry out the merger by way of the absorption of the Absorbed Company by the Company, in accordance with the conditions detailed in the Merger Proposal, and in particular, in exchange for the contribution of all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company, without any restriction or limitation, to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 45,000 (forty-five thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to EUR 57,500 (fifty-seven thousand five hundred euro) through the issuance of 1,800 (one thousand eight hundred) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each and carrying the same rights and obligations as the existing shares of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder notes that a non material mistake occurred under item k. of the Merger Proposal. It should be noted that the share capital of the Absorbed Company which is set at EUR 45,000 (forty-five thousand euro) does not consist of 450 (four hundred fifty) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) but consists of 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 450 (four hundred fifty euro).

As a consequence of the above, the Sole Shareholder notes that the correct share exchange ratio based on the nominal value of the shares of the Company and of the Absorbed Company is 18 (eighteen) shares of the Company for 1 (one) share of the Absorbed Company (the Correct Share Exchange Ratio) instead of 4 (four) shares of the Company for 1 (one) share of the Absorbed Company.

The Sole Shareholder further notes that on the basis of the Correct Share Exchange Ratio the share capital increase of the Company will remain the same as described in the Merger Proposal and as approved by the Sole Shareholder in the third resolution therein.

The Sole Shareholder resolves to allocate the newly issued shares of the Company to the sole shareholder of the Absorbed Company, on the basis of the Correct Share Exchange Ratio based on the nominal value of the shares of the Company and of the Absorbed Company.

In accordance with the Correct Share Exchange Ratio duly accepted by the Sole Shareholder, the 1,800 (one thousand eight hundred) shares so issued are allocated to the sole shareholder of the Absorbed Company being: UBI Fiduciaria

S.P.A., a company organised under the laws of Italy, having its official seat in Turin, Italy, and its office address at 10121 Torino, Italy, via Alfieri n. 17, registered with the Camera di Commercio Industria Artigianato e Agricoltura di Torino under number TO 659257.

No cash payment will be granted to the sole shareholder of the Absorbed Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder notes that the Absorbed Company being the sole shareholder of the Company, the Company has acquired five hundred (500) shares in its own share capital as a result of the contribution of all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company.

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) in order to bring the share capital of the Company from EUR 57,500 (fifty-seven thousand five hundred euro) represented by 2,300 (two thousand three hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, to EUR 45,000 (forty-five thousand euro) by way of cancellation of 500 (five hundred) shares held by the Company in its share capital subsequent to the contribution of all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves, as a consequence of the preceding resolutions, to amend, article 5, first paragraph of the Articles, which will henceforth read as follows:

“The Company’s corporate capital is fixed at EUR 45,000 (forty-five thousand euro) represented by 1,800 (one thousand eight hundred) shares in registered form with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid-up.”

Seventh resolution

The Sole Shareholder grants all powers to the board of managers of the Company and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273 (2) of the Law, publicity measures and all other steps required by the Law and to register the newly issued shares of the Company in the shareholders’ register of the Company.

Eighth resolution

Further to the approval of the merger by the Absorbed Company, the Sole Shareholder acknowledges the realisation of the merger in accordance with the provisions of article 273ter of the Law.

The Sole Shareholder notes that, for accounting purposes, the operations of the Absorbed Company shall be treated as being carried out on behalf of the Company as of the date that the merger becomes legally effective.

The Sole Shareholder further notes that the merger shall come into full effect between the shareholders of the merging companies on June 30, 2010.

Declaration

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the Merger Proposal.

There being no further business, the meeting is adjourned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will be borne by the Absorbing Company as a result of the present deed, in accordance with the terms of the merger, are estimated at approximately EUR 2,000.-

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, the members of the Bureau signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L’an deux mille dix, le vingt-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Laganas Securities S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.975 (la Société), constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1138 du 3 novembre 2005. Les statuts de la Société n’ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

Solferino (S.A.) N.V., une société anonyme ('naamloze vennootschap') soumise au droit luxembourgeois et au droit néerlandais, ayant son siège officiel à Amsterdam, les Pays-Bas, et son établissement principal à L-2449 Luxembourg, 47 Boulevard Royal, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 27132442 et au Register of commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B128.434 (l'Associé Unique)

ici représentée par Vanessa Schmitt, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que l'Associé Unique détient l'entièreté du capital de la Société.

II.- La présente Assemblée a pour ordre du jour:

1) Présentation:

A: du projet de fusion prévoyant l'absorption de Solferino (S.A.) N.V., une société anonyme ('naamloze vennootschap') soumise au droit luxembourgeois et au droit néerlandais, ayant son siège officiel à Amsterdam, les Pays-Bas, et son établissement principal à L-2449 Luxembourg, 47 Boulevard Royal, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 27132442 et au Register of commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B128.434;

B: du rapport de fusion écrit du conseil de gérance de la Société;

2) Constatation que les documents tels que requis par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ont été déposés au siège social de la Société pour inspection par l'associé de la Société au moins un mois avant la date des présentes;

3) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de Solferino (S.A.) N.V. précitée;

4) Attribution des parts sociales nouvellement émises à l'associé unique de Solferino (S.A.) N.V.;

5) Réduction du capital social de la Société ;

6) Modification de l'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société (les Statuts) ;

7) Octroi de tous les pouvoirs au conseil de gérance de la Société et au notaire instrumentant afin de procéder, conformément aux dispositions de l'article 273 (2) de la Loi, aux formalités de publicité et autres mesures exigées par la Loi et d'inscrire les parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société ;

8) Constatation de la réalisation de la fusion à la date de la tenue des assemblées générales des associés des sociétés approuvant la fusion, sans préjudice des dispositions de la Loi sur les effets de la fusion par rapport aux tiers ; et

9) Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique constate que le conseil de gérance lui a présenté:

A: Le projet de fusion daté du 20 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. – 1105 du 27 mai 2010 et publié dans le journal officiel néerlandais (Staatscourant) en date du 25 mai 2010, conformément à l'article 262 de la Loi et prévoyant l'absorption par la Société de Solferino (S.A.) N.V., précitée (la Société Absorbée), la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble des actifs et passifs, sans exception ni réserve, de la Société Absorbée à la Société (le Projet de Fusion).

B: le rapport écrit du conseil de gérance de la Société, expliquant et justifiant le projet de fusion d'un point de vue juridique et économique, et en particulier, le rapport d'échange des actions. Ce rapport restera annexé au présent acte, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire de l'associé représenté et le notaire instrumentant.

L'Associé Unique note que conformément à l'article 266 (5) de la Loi, les associés des sociétés qui fusionnent ont décidé de renoncer au rapport d'expert indépendant en relation avec la fusion.

Deuxième résolution

L'Associé Unique prend acte que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège social de la Société pour inspection par l'associé de la Société au moins un mois avant la date des présentes.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents, signée par un représentant autorisé de la Société restera annexée au présent acte.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le Projet de Fusion et de réaliser la fusion par l'absorption de la Société Absorbée par la Société, aux conditions prévues par le Projet de Fusion, et plus particulièrement, en échange du transfert de l'intégralité des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société, sans exception ni réserve, d'augmenter le capital social

de la Société à concurrence de EUR 45.000 (quarante-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 57.500 (cinquante-sept mille cinq cents euros) par l'émission de 1.800 (mille huit cents) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune conférant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique note qu'une erreur matérielle apparaît dans le point k. du Projet de Fusion. Il doit être noté que le capital social de la Société Absorbée qui est fixé à EUR 45.000 (quarante-cinq mille euros) ne se compose pas de 450 (quatre cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) mais de 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 450 (quatre cent cinquante euros).

En conséquence, l'Associé Unique note que le rapport d'échange des parts sociales corrigé, basé sur la valeur nominale des parts de la Société et de la Société Absorbée, est de 18 (dix-huit) parts sociales de la Société pour 1 (une) action de la Société Absorbée (le Rapport d'Echange Correct) et non pas 4 (quatre) parts sociales de la Société pour 1 (une) action de la Société Absorbée.

L'Associé Unique note de plus que sur la base du Rapport d'Echange Correct l'augmentation de capital de la Société restera la même telle que décrite dans le Projet de Fusion et telle qu'approuvée par l'Associé Unique dans la troisième résolution ci-dessus.

L'Associé Unique décide d'attribuer les nouvelles parts sociales émises de la Société à l'associé unique de la Société Absorbée, sur base du Rapport d'Echange Correct basé sur la valeur nominale des parts de la Société et de la Société Absorbée.

Conformément au Rapport d'Echange Correct dûment accepté par l'Associé Unique, les 1.800 (mille huit cents) parts sociales ainsi émises sont remises à l'associé unique de la Société Absorbée étant: UBI Fiduciaria S.P.A., une société organisée selon le droit italien, ayant son siège social à Turin, Italie, et son adresse à 10121 Torino, Italie, via Alfieri n. 17, immatriculée auprès du Camera di Commercio Industria Artigianato e Agricoltura di Torino sous le numéro TO 659257.

Aucune soulte ne sera payée à l'associé unique de la Société Absorbée.

Cinquième résolution

L'Associé Unique note que la Société Absorbée étant l'associé unique de la Société, la Société a acquis 500 (cinq cents) parts sociales dans son propre capital social en conséquence de l'apport de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société.

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de la Société de EUR 57.500 (cinquante-sept mille cinq cents euros) représenté de 2.300 (deux mille trois cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 45.000 (quarante-cinq mille euros) par annulation de 500 (cinq cents) parts sociales détenues par la Société dans son capital social suite à l'apport de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier, l'article 5, premier paragraphe des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-), représenté par mille huit cents (1.800) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Septième résolution

L'Associé Unique accorde tous les pouvoirs au conseil de gérance de la Société et au notaire instrumentant afin de procéder, conformément aux dispositions de l'article 273 (2) de la Loi, aux formalités de publicité et autres mesures exigées par la Loi et d'inscrire les actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société

Huitième résolution

Comme suite à l'approbation de la fusion par la Société Absorbée, l'Associé Unique constate la réalisation de la fusion conformément aux dispositions de l'article 273ter de la Loi.

L'Associé Unique constate que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société, à compter de la date où la fusion prendra légalement effet.

L'Assemblée constate enfin que la fusion prendra effet entre les associés des sociétés qui fusionnent le 30 juin 2010.

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

100785

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société au titre du présent acte, est estimé à EUR 2.000.-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant aux parties comparantes, les membres du Bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29340. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010114307/272.

(100129907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Compagnie du Baou S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 68.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113868/10.

(100128248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Compagnie du Baou S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 68.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113869/10.

(100128249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Hobvest S.A. société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 15.574.

Par décision du Conseil d'Administration du 12 avril 2010, Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg a été nommé au Conseil d'Administration en remplacement de Madame Romaine FAUTSCH démissionnaire. Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Luxembourg, le 18 AOÛT 2010.

Pour: HOBEVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Christelle Domange

Référence de publication: 2010113899/18.

(100128409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

EuroFinaDec SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 74.057.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors on October 12th, 2009

The registered office of the Statutory Auditor FIN-CONTROLE S.A. is transferred from 26, rue Louvigny, L-1946 LUXEMBOURG to 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F in L-1882 LUXEMBOURG.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors de la réunion du 12 octobre 2009

Le siège Commissaire aux Comptes, la société FIN-CONTROLE S.A., est transféré de 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 LUXEMBOURG.

EuroFinaDec SPF
Signature / Signature
Director / Director

Référence de publication: 2010113870/16.

(100128070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Egalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 60.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010113871/13.

(100128216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Robeco Structured Finance Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 124.048.

Le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Francesco Ottavio BAICI, ROBECO SCHWEIZ, Uraniastrasse 12, PO Box 2068, CH-8001 Zurich, en tant qu'administrateur, avec effet au 1^{er} juillet 2010,

- de coopter, avec effet au 1^{er} juillet 2010, Monsieur Stefan GORDIJN, SAM AG (subsidiary of Robeco), Josefstrasse 218, CH-8005 Zurich, en tant qu'administrateur, et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Stefan GORDIJN, Chief Operating Officer - SAM AG (subsidiary of Robeco), Josefstrasse 218, CH-8005 Zurich;

Monsieur Albertus RODENBURG, Principal - Deloitte Financial Advisory Services, Orlyplein 10, PO Box 59237, NL-1040 KE Amsterdam;

Monsieur Ali OULD ROUIS, ROBECO France, PARIS - Banque Robeco, 21, Blvd de la Madeleine, F-75039 Paris Cedex 01.

Pour ROBECO STRUCTURED FINANCE FUND
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010115026/25.

(100129646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Elemonta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6350 Dillingen, 32, route de Grundhof.
R.C.S. Luxembourg B 107.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Elemonta S.A.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010113872/13.

(100128021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Elit Properties S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 66.625.

Extrait des délibérations portant à publication de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du 21 mai 2010 à Luxembourg ville

L'Assemblée décide de reconduire Messieurs Alain NOULLET, Clive GODFREY et Stéphane BIVER dans leurs mandats d'administrateurs et DATA GRAPHIC S.A. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010113873/16.

(100128320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Sun Microsystems Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 330.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 77-79, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 107.237.

Il résulte d'un contrat d'apport, daté du 29 juin 2010, que les parts sociales de la Société ont été apportées avec effet immédiat de la manière suivante:

Sun Microsystems Scotland Holding LP, une société régie selon les loi du Royaume-Uni, ayant son siège social au Linlithgow, West Lothian, GB - EH49 7LR Springfield (Royaume-Uni), immatriculée auprès du Companies House Edimbourg sous le numéro SL006087, agissant par son general partner Sun Microsystems Scotland LP, lui-même agissant par son general partner StorageTek International Corporation, a apporté et cédé trois mille trois cents (3.300) parts sociales, représentant l'entière du capital social de la Société, à Oracle Technology Company, une société régie selon les lois d'Irlande, ayant son siège social au 25/28 North Wall Quay, Dublin 1, Irlande, immatriculée auprès du Companies Registration Office in Ireland sous le numéro 265683.

De sorte que, depuis le 29 juin 2010, l'unique associé de la Société est Oracle Technology Company, une société régie selon les lois d'Irlande, ayant son siège social au 25/28 North Wall Quay, Dublin 1, Irlande, immatriculée auprès du Companies Registration Office in Ireland sous le numéro 265683.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 août 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010115029/25.

(100129615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

MBI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 155.025.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of July.
Before the undersigned Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1.- ANTHILL S.A., having its registered office in L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, here represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.
- 2.- BIXON S.A., having its registered office in L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, here represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.
- 3.- Renewable Energy Services S.A., having its registered office in L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, here represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, being initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Name - Purpose - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société anonyme», public company limited by shares (the «Company») governed by the Articles and by the current Luxembourg laws (the «Law»), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 2. The Company's name is MBI S.A.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can act as director or liquidator of other companies.

The Company can also, in Luxembourg or in foreign countries, provide Consultancy and Management Services.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The Company can supply assistance services in any form whatsoever, in the study, the supervision and the management of projects in any commercial, industrial, financial, technical and scientific areas and in the field of company organisation.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have

no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder.

Capital - Shares

Art. 7. The Company's issued share capital is set at SEVENTY-FIVE THOUSAND EURO (EUR 75,000.-), represented by SEVEN HUNDRED AND FIFTY (750) shares with a nominal value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 8. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 9. The shares are freely transferable.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 10. The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the Law.

Management - Supervision

Art. 11. The Company will be managed by a board of directors composed of at least three directors. However, when all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the board of directors may be formed with a single director under the conditions stated in the Law. The director(s) need not be shareholders of the Company.

When a legal person is appointed as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The director(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the director(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The director(s) are re-eligible.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The term of the office of the director(s) which shall not exceed six years, is fixed by the general meeting of the shareholders or by the decision of the sole shareholder.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors.

In dealing with third parties, the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signatures of any two directors or by the single director (as the case may be). With respect to matters which relate to the daily management of the business of the Company, the Company will

also be bound by the signature of the person to whom the daily management of the business of the Company has been delegated (as the case may be).

The board of directors may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. The board of directors shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. The board of directors may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for other matters as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by one director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

Any meeting of the board of directors shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg and shall require at least the presence of half of the directors or of the single director (as the case may be), either present in person or by representative, which shall form a quorum.

According to article 64bis (3) of the Law, the directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing for their identification.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Decisions of the board of directors are taken by the majority of directors participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

When the board of directors is composed of a single director, resolutions are taken by the single director at such time and place determined upon its sole discretion and shall be recorded in a written document signed by it.

Art. 13. Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholder(s)

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken by a general meeting of the shareholders. One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company on the first Monday of June at 5.00 p.m. o'clock. If such a day is a public holiday, the general meeting shall be held the following business day at the same time. Other general meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders or the sole shareholder are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

The directors may attend and speak in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1 and closes on December 31.

Art. 17. Each year, with effect as of December 31, the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) and statutory auditor(s) towards the Company, if any.

At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of shareholders together with a report on the operations of the Company, to the statutory auditors that shall draft a report.

Art. 18. Fifteen (15) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the statutory auditors and any document in accordance with Article 73 of the Law.

Supervision of the Company

Art. 19. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

The term of the office of the statutory auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the statutory auditor(s) may be renewed in his/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole shareholder.

Where the thresholds of Article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders, at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder, may decide that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 21. The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles may resolve the dissolution of the Company.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

- 1.- The first financial year shall begin today and end on December 31, 2010.
- 2.- The first annual general meeting shall be held in 2011.

Payment - Contributions

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) ANTHILL S.A.	250 shares
2) BIXON S.A.	250 shares
3) Renewable Energy Services S.A.	250 shares
Total	750 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of SEVENTY-FIVE THOUSAND EURO (EUR 75,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 1,400.- Euros.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at three and that of the statutory auditor (commissaire aux comptes) at one.
- 2) Are appointed as director:

a.- INTRUMA CORPORATE SERVICES S. à r.l., with registered office at L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, Mr. Paul de Haan, born in Alkmaar on 20 June 1971, professionally residing in L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, will act as permanent representative.

b.- Mr. Jacobus Alexander Hendrik Groesbeek, born in Koog aan de Zaan, on 26 May 1952, professionally residing in L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri.

c.- Mr. Paul de Haan, born in Alkmaar on 20 June 1971, professionally residing in L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri,

The directors shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in June 2014.

- 3) Is elected as statutory auditor (commissaire aux comptes):

Mrs. Mireille HERBRAND, born in Malmedy on 30 April 1974, professionally residing in L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri.

The statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in June 2014.

- 4) The Company shall have its registered office at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxies holders, said persons signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- ANTHILL S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

2.- BIXON S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri,

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

3.- Renewable Energy Services S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri,

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes ont requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société anonyme (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 2. La dénomination de la Société sera MBI S.A.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut agir en qualité d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

La Société a également pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prestation de services dans le domaine du Conseil et du Management.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

La société peut prêter des services d'assistance sous quelque forme que ce soit, en vue de l'étude, la surveillance et la direction de toutes opérations dans des domaines financiers, commerciaux, industriels, techniques et scientifiques, et dans le domaine de l'organisation des entreprises.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger

jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Capital social - Actions

Art. 7. Le capital social est fixé à SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (EUR 75.000,-), représenté par SEPT CENT CINQUANTE (750) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 8. Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient.

Art. 9. Les actions sont librement cessibles.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 10. La Société est autorisée à racheter ses propres actions sous les conditions requises par la Loi.

Administration

Art. 11. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération de(s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'/Les administrateur(s) est/sont rééligible(s).

L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas 6 années, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration.

Vis-à-vis des tiers, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et

avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle du seul administrateur (selon le cas). En ce qui concerne les affaires relevant de la gestion journalière de la Société, la Société sera également engagée par la signature de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société aura été déléguée (selon le cas)

Le conseil d'administration peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, n'aura pas voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira suite à la convocation faite par un administrateur.

Pour chaque conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence de la moitié des directeurs en personne ou représentés ou de la l'unique administrateur (selon le cas), laquelle sera constitutive du quorum.

Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi, les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification.

Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux directeurs présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux directeurs.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un directeur unique, les décisions sont prises par le directeur unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

Art. 13. Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale annuelle est tenue au siège de la Société le premier lundi du mois de juin à 17.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du dixième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours par courrier recommandé avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires qui en font la demande.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des administrateurs et du/des commissaire(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires, qui feront un rapport.

Art. 18. Quinze (15) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport des commissaires et de tout document mentionné dans l'article 73 de la Loi.

Surveillance de la Société

Art. 19. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui ne doit/doivent pas être nécessairement actionnaire(s). Chaque commissaire sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du mandat du/des commissaire(s) et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du/des commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

L'assemblée générale des actionnaires, à la majorité prévue par la Loi ou l'actionnaire unique, peut décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les actionnaires au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 21. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues dans la Loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 23. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2010.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Libération - Apports

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) ANTHILL S.A.	250 actions
2) BIXON S.A.	250 actions
3) Renewable Energy Services S.A.	250 actions
Total	750 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (EUR 75.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.400,- euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont nommés administrateurs:
 - a.- INTRUMA CORPORATE SERVICES S. à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, ayant comme représentant permanent:

Monsieur Paul de Haan, né à Alkmaar, le 20 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri.
 - b.- Monsieur Jacobus Alexander Hendrik Groesbeek, née à Koog aan de Zaan, le 26 mai 1952, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri.
 - c.- Monsieur Paul de Haan, né à Alkmaar, le 20 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri.

Les administrateurs sont nommés pour une durée expirant le jour de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en juin 2014.

- 3) Madame Mireille HERBRAND, née à Malmedy, le 30 avril 1974, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, est nommée comme commissaire aux comptes.

Le commissaire au compte est nommé pour une durée expirant le jour de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en juin 2014.

4) Le siège social de la Société est établi au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33702. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010114332/555.

(100129565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Fairway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 6, rue Siggy vu Lëtzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 103.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Fairway S.A.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010113877/13.

(100128017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Famaury, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 136.917.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2010.

Katie AGNES / Claire-Ingrid BERGE

Mandataire Commercial / Fondée de Pouvoir

Référence de publication: 2010113878/12.

(100128256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Goedert Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.236.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 15 juillet 2010

Les actionnaires renouvellent la société PKF Abax Audit, 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, aux fonctions de commissaire.

Le mandat du Commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 août 2010.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010113880/15.

(100128105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

A.M.S. Moto, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9125 Schieren, 124, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 112.989.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010114147/9.

(100129721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Goedert-Helfent Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.191.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 15 juillet 2010

Les actionnaires renouvellent la société PKF Abax Audit, 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, aux fonctions de commissaire.

Le mandat du Commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 août 2010.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010113881/15.

(100128098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Ultra Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 122.832.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le douze juillet.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Ole K. ROED, conseiller économique, demeurant à L2317 Howald, 32, rue Général Patton,

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "Ultra Immo S.A.", avec siège social à L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 210 du 20 février 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 122.832.

Que le capital de ladite société est à ce jour de cinquante mille euros (EUR 50.000,00), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,00) chacune.

Que Monsieur Ole K. ROED, prénommé, est actuellement propriétaire de toutes les actions de ladite société anonyme "Ultra Immo S.A."

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que Monsieur Ole K. ROED, prénommé, se nomme liquidateur de la société et déclare qu'il a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société anonyme "Ultra Immo S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que le comparant donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: L-2317 Howald, 32, rue Général Patton.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O.K. Roed, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juillet 2010. Relation: LAC / 2010 / 31392. Reçu soixante-quinze euros. 75,00€.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010114429/39.

(100129493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

H.L.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.508.

Par la présente, le soussigné, Horst Ludwig RENZ, demeurant au 12, Ehrwalderstrasse, D-82467 Garmisch Partenkirchen, démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société H.L.P. S.A. avec siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, N° RCSL B 148.508

Luxembourg, le 19 août 2010.

Horst Ludwig RENZ.

Référence de publication: 2010113892/11.

(100128406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

H.L.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.508.

Par la présente, le soussigné, Roger Félix Claudio CARDARELLI, demeurant au 24, rue de la Chiers, L-4532 Differdange, démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société H.L.P. S.A. avec siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, N° RCSL B 148.508.

Luxembourg, le 19 août 2010.

Roger Félix Claudio CARDARELLI.

Référence de publication: 2010113893/11.

(100128407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

SciencInvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 59.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010113793/9.

(100128961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

SEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.112.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010113795/9.

(100129026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.
